

PR — ANNEXE P

TENUE VESTIMENTAIRE DES OFFICIELS

La tenue vestimentaire de l'officiel doit projeter une image d'élégance et de professionnalisme. Celle-ci est prescrite au code FIG et s'applique pour toutes les compétitions provinciales et plus, sanctionnées par GYMQC. Pour les compétitions régionales, le code vestimentaire est légèrement adapté.

<p>GAF GAM STR GR ACRO</p>	<p>Il n'y a pas d'uniforme fourni par GYMQC.</p> <p><u>Haut :</u> Chemisier de couleur blanc Veston bleu marine uni dont la longueur doit être entre la taille et la mi-cuisse (Circuit régional : Veston optionnel mais fortement recommandé). Cravate pour les hommes (Circuit régional : optionnelle)</p> <p><u>Bas :</u> Jupe ou pantalon bleu marine uni (jeans et/ou leggings interdits). La longueur de la jupe doit être au niveau du genou Collants de couleur unie (couleurs vives interdites)</p> <p><u>Chaussures :</u> Souliers fermés foncés Non permis : bottes extérieures, sandales, mules, talons aiguille, espadrilles avec gros logo</p>
<p>PK</p>	<p><u>Haut :</u> Chandail à manches courtes ou longues, Polo, fourni par GYMQC.</p> <p><u>Bas :</u> Short, jupe ou pantalon noir ou bleu marine (jeans interdits). Collants de couleur unie (couleurs vives interdites)</p> <p><u>Chaussures :</u> Souliers fermés de type espadrilles</p> <p><u>Logo, etc.:</u> Aucune publicité ou message n'est permis. Le logo de la compagnie du vêtement ne doit pas excéder un total de 25cm².</p>

NOTE IMPORTANTE :

Tout officiel dérogeant à la réglementation du code vestimentaire sera avisé verbalement sur place par le juge en chef de compétition. Après deux avis verbaux, le retrait du panel de juge est possible.